Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260410-2026_060_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 1er avril 2026, s'est réuni le 10 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Grégoire LE BLOND, Maire

Étaient présents : Vanessa MOINET-TRANVAUX, René ROUSSEL, Anne-Sophie ROSSIGNOL, Isabelle LEBRETON, Martine LEBRUN, Anthony PHILIPPON, Mélinda PELLOTE-HÉRY, Vincent VIVIER, Jocelyne DANSAY, Yann LE GALL, Hanane HAJJI, Louis COUASME Jocelyne LAURENS, Stéphane CHAUVET, Laëtitia CHEMINEL, Mafua Sébastien DE SOUSA MONTEIRO, Jean-Pierre MARTINEZ, Vanessa MENARD MOTTAIS, Guillaume PASQUIER, Christian ROBERT, Catherine GUILLOTIN, Gilles DREUSLIN, Stéphanie GOURIN, Laurent REBUFFIE, Caroline OURION, Gautier DERUETTE, Eve SCHOUMACKER, Victor COUPARD.

Procurations : Madame Sylvie HARDY à Monsieur René ROUSSEL
Monsieur Romain GUILLARD à Madame Anne-Sophie ROSSIGNOL
Madame Emilie LAINE à Madame Vanessa MOINET-TRANVAUX
Monsieur Laurent PLAGNE à Madame Martine LEBRUN

Absents :
Secrétaire de séance : Monsieur Louis COUASME

N° 2026/060 Point Accueil Emploi du Sud-Est 35 : désignation des représentants

Monsieur le Maire expose :

Le Point Accueil Emploi Sud-Est 35 , association de loi 1901, a été créé en 1997 et regroupe aujourd'hui les communes de Chantepie, Vern sur Seiche, Corps-Nuds, Saint-Armel et Nouvoitou. Il poursuit plusieurs missions, conformément à ses statuts d'accueil de proximité. Il facilite et accompagne les demandeurs d'emploi à leur accès à l'emploi, la formation et l'orientation. Il assure un accompagnement personnalisé des habitants des cinq communes éloignés de l'emploi. Des actions collectives, l'organisation et la présence à des temps forts (forum de l'emploi, job dating) complètent l'offre de services.

Il trouve la majorité de ses ressources dans la subvention que lui accorde chaque année les "communes-membres".

Selon les statuts de l'association, la commune de Chantepie est représentée par cinq délégués :

- Le Maire, qui est obligatoirement désigné et qui siège en tant qu'administrateur, vice-président et membre du Bureau
- 4 délégués dont un est membre du Bureau

En dehors de Monsieur le Maire, qui est obligatoire désigné, les noms suivants sont ainsi proposés : Anne-Sophie Rossignol, Martine Lebrun, Romain Guillard, Mélinda Pellote-Héry

Concernant les nominations et désignations, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil municipal se prononce en ce sens, à l'unanimité, et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à un vote à main levée pour désigner les membres de cette commission. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260410-2026_060_1-DE

Le Conseil municipal est invité à **désigner** ses représentants au sein du Point Accueil Emploi Sud-Est 35, au vote à main levée, comme suit :

- Monsieur le Maire
- 4 délégués : Anne-Sophie Rossignol, Martine Lebrun, Romain Guillard, Mélinda Pellote-Héry

7 OPPOSITIONS (Gilles DREUSLIN, Stéphanie GOURIN, Laurent REBUFFIE, Caroline OURION, Gautier DERUETTE, Eve SCHOUMACKER, Victor COUPARD)
ADOPTEE A LA MAJORITE

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de Séance

Louis COUASME

Le Maire

Mairie de CHANTEPIE

Grégoire LE BLOND